

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 13 novembre 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.

MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 02), René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION N° 2025 11 02

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Procurations	0
Votants	10

OBJET : FINANCES – COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – VIREMENTS DE CRÉDITS.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que des virements de crédits sont nécessaires :

- Pour abonder le financement de l'éclairage public de la rue du Docteur Gomma auprès du SDE09
- Pour abonder le financement de l'éclairage public des allées Paul Salette dans le cadre de l'opération cœur de ville auprès du SDE09
- Pour rectifier l'imputation budgétaire des travaux de réfection de la télécabine du Berduquet

- Pour rectifier l'imputation budgétaire de la participation de la commune à l'AFL

Monsieur le maire propose ainsi au conseil municipal les inscriptions de crédits et virements ci-dessous détaillés :

	Investissement	
	Dépenses	Recettes
2041582 – Subventions autres groupements – Bâtiment et installation	+5 000	
21318 - Construction autres bâtiments publics	-5 000	
2041582 – OP 89– Subventions autres groupements – Bâtiment et installation	71 000	
2151 – OP89 – Réseaux de voirie	-71 000	
21621 – Biens historiques et culturels – Biens sous-jacents	40 000	
21622 – Biens historiques et culturels – Dépenses ultérieures	-40 000	
261 – Titres de participation	3 200	
266 – Autres formes de participation	-3 200	
Total	0	0

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à effectuer ces virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit
Pour copie conforme – au registre sont les signatures
Ax-les-Thermes, le 20 novembre 2025**

**Le maire
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**



